

## **JEUNES ADULTES FILS ET FILLES D'“IMMIGRÉ(S)”, NIVEAUX DE FORMATION ET FRÉQUENCE DIFFÉRENTE DU CHÔMAGE SELON LES ORIGINES NATIONALES PARENTALES**

### ***Présomptions de discrimination à l'encontre des enfants d'immigré(s) africain(s)***

Jean-Luc RICHARD\*

Les discriminations dont sont l'objet certaines personnes dans des actes courants de la vie sociale (accès à un emploi, à un stage ou un logement, par exemple) sont un phénomène avéré en France<sup>1</sup>. La création d'une Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) témoigne de la reconnaissance officielle par l'État de l'existence de ces phénomènes qu'il déclare souhaiter combattre. À côté d'enquêtes qui permettent d'appréhender la perception qu'ont les personnes qui se déclarent discriminées, par exemple en raison de leur patronyme ou de l'origine nationale et culturelle de leurs familles d'origine, les données statistiques publiques sont d'une grande utilité pour étudier des différences de situation par rapport à l'école, l'accès à l'emploi ou la mobilité sociale entre des populations dont les origines nationales et géographiques personnelles ou parentales sont différentes.

Dans la littérature internationale, l'échantillon démographique permanent (EDP) de l'INSEE est désormais régulièrement présenté pour la France comme une base de données dont les exploitations s'avèrent particulièrement adaptées à cet objectif<sup>2</sup>. Les données du recensement

---

\* Maître de conférences en sociologie quantitative et politique à l'Université de Rennes 1, docteur en démographie économique.

1. Cette contribution a été rendue possible par une convention entre l'INSEE et l'UMR 6051 du CNRS (Centre de recherches sur l'action politique en Europe, CRAPE, Rennes). Les analyses présentées ici n'engagent pas la responsabilité de l'INSEE. Des résultats provisoires de cette étude ont été présentés en 2005 au séminaire "Politiques antidiscriminatoires" organisé par Daniel Sabbagh au Centre d'études et de recherches internationales (CERI), Fondation nationale des sciences politiques, Paris.
2. Cf. CONSTANT, Amélie ; BAGANHA, Maria ; GOIS, Pedro ; TELHADO PEREIRA, Pedro, "Immigrant adjustment in France and impacts on the natives", in : ZIMMERMANN, Klaus F. (Ed.), *European migration : What do we know ?*, Oxford : Oxford University Press, 2005, pp. 283-302 ; KING Russell ; THOMSON, Mark ; FIELDING, Tony ; WARNES, Tony, *Gender, age and generations*, SCMR-

de 1999 incorporées dans l'EDP sont disponibles depuis quelques mois, complétant celles accumulées pour les mêmes personnes lors des recensements précédents(notamment). Cela permet d'appréhender le rôle apparent de l'origine nationale, à niveau scolaire et milieu social équivalent, dans la fréquence du chômage que connaissent les jeunes issus de parents immigrés originaires non seulement des pays du Maghreb ou des autres pays d'Europe, mais aussi d'Afrique subsaharienne, de Turquie ou d'Asie du Sud-Est. Par rapport aux travaux précédemment publiés, cela constitue une nouveauté.

## **Cursus scolaires : l'origine sociale plus que l'origine nationale**

La concentration de logements sociaux dans certaines villes et leur absence dans d'autres, le consumérisme parental et la persistance de voies dites d'excellence (classes préparatoires aux écoles d'ingénieurs et de commerce, entre autres) produisent une ségrégation scolaire. Cela pose des problèmes spécifiques aux élèves et aux enseignants. Une part infime des collèges (10 %), majoritairement classés en zone d'éducation prioritaire (ZEP), scolarise plus de 40 % des élèves immigrés ou issus de l'immigration. En 1990, 25 % des enfants d'immigrés âgés de 11 à 20 ans habitaient en zone urbaine sensible (ZUS), contre 7 % des fils et filles dont les deux parents étaient français de naissance. L'indiscutable « *apartheid scolaire* » a, de fait, une dimension "ethnique"<sup>3</sup>. Les étrangers et les immigrés résident plutôt dans les agglomérations de la moitié est du pays, ce qui contribue grandement à cette concentration.

Dans toutes les analyses que nous avons effectuées nous ne trouvons nullement trace d'une meilleure réussite scolaire des enfants d'immigrés par rapport aux enfants de Français de naissance, à milieu social équivalent<sup>4</sup>. De plus, de telles analyses oublient l'importance des départs hors de France qui touchent un nombre non négligeable de familles

---

Sussex : Centre for Migration and population Studies, University of Sussex, 2004, p. 30 ([www.imiscoe.org/workingpapers/documents/gender\\_age\\_and\\_generations.pdf](http://www.imiscoe.org/workingpapers/documents/gender_age_and_generations.pdf)).

3. Cf. FELOUZIS, Georges ; LIOT, Françoise ; PERROTON, Joëlle, *L'apartheid scolaire : enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, Paris : Éd. du Seuil, 2005, 233 p.
4. Le livre de Georges Felouzis, Françoise Liot et Joëlle Perroton prend de fait le contre-pied des études et conclusions de Louis-André Vallet et Jean-Paul Caille. Nos analyses effectuées depuis 10 ans à partir de l'échantillon démographique permanent de l'INSEE se démarquent de ces deux approches. Cf. VALLET, Louis-André ; CAILLE, Jean-Paul, *Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble*, Paris : Ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'évaluation et de la prospective, 1966, 112 p., "Les Dossiers de l'Éducation et Formation", n° 67.

qui sont dans les situations de précarité les plus graves, ainsi que précédemment démontré<sup>5</sup> et indiqué plus loin dans cette contribution. Les données longitudinales mettent en évidence que les situations sociales parentales ont une influence importante sur les trajectoires géographiques, et donc scolaires de leurs enfants. Nous partageons les interrogations de nombreux chercheurs à l'égard de résultats qui concluent à une réussite spécifique et supérieure des enfants d'immigrés. Au regard de ce qu'ont été les présentations, puis les interprétations des travaux de Louis-André Vallet et de Jean-Paul Caille sur les parcours scolaires des jeunes issus de l'immigration étrangère en France<sup>6</sup>, plusieurs sociologues, tels Olivier Martin ou Serge Paugam, se montrent aussi soucieux de rappeler les limites de l'analyse de ces questions au moyen de régressions logistiques<sup>7</sup>.

Le tableau 1 détaille les niveaux de formation déclarés par les 20-29 ans en 1999 pour les jeunes issus de parents immigrés originaires non seulement des pays du Maghreb, mais aussi d'Afrique sub-saharienne, de Turquie, ou d'Asie du Sud-Est. Sauf pour les fils et filles d'immigrés turcs, particulièrement peu diplômés, à ancienneté de présence en France équivalente des familles, les différences selon les origines nationales reflètent des différences de fréquence des milieux sociaux divers parmi les familles constituées par les immigrés des différentes origines.

Tandis que 25 % des jeunes adultes d'origine turque nés en France n'ont aucun diplôme en 1999, le pourcentage est de 34 % [**je ne trouve pas ces % dans le tableau ?**] chez les jeunes immigrés Turcs de même âge, presque deux fois plus souvent hommes que femmes d'ailleurs (tous pays de naissance confondu — c'est-à-dire France ou Turquie — 58 % des jeunes adultes enfants d'immigrés turcs en France sont des hommes). Le caractère récent de la vague migratoire en provenance de Turquie est sans doute une raison essentielle de cet état de fait. Quel que soit son âge, l'enfant d'immigré se retrouve dans des conditions similaires à celles que connaissent l'ensemble des élèves pour qui l'école et la famille sont deux mondes séparés. Cela est d'autant plus vrai pour l'ensemble des jeunes qui appartiennent à

---

5. Cf. RICHARD, Jean-Luc, "Rester en France, devenir français, voter : trois étapes de l'intégration des enfants d'immigrés", *Economie et Statistique*, n° 316-317, juin-juillet 1998, pp. 151-162.

6. Cf. VALLET, Louis-André ; CAILLE, Jean-Paul, *Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français*, *op. cit.*

7. Cf. MARTIN, Olivier, *L'enquête et ses méthodes : l'analyse de données quantitatives*, Paris : Éd. Armand Colin, 2005, 128 p. (voir pp. 119-120). + **référence pour PAUGAM**

un milieu socioéconomique défavorisé, éloigné du milieu scolaire... et des établissements huppés qui rassemblent une minorité des élèves.

L'ensemble des statistiques converge vers une même conclusion : à travers le statut national s'expriment l'appartenance socioculturelle de l'enfant et ses conditions de vie. Ségrégation scolaire et ségrégation urbaine des adultes se nourrissent l'une de l'autre. Le système scolaire, pour l'essentiel, ne fait que refléter cette situation, et les décisions des conseils de classe ne sont pas un facteur réellement aggravant de la ségrégation ethnique. Pour en rester au seul secteur de l'enseignement, la répartition des établissements hébergeant le système inégalitaire que constituent les classes préparatoires aux grandes écoles contribue davantage à maintenir les jeunes issus de l'immigration en dehors des parcours les plus prisés.

Des régressions logistiques (modèles statistiques permettant de mieux cerner les effets spécifiques de plusieurs variables susceptibles d'avoir une influence sur une situation ou une caractéristique sociale) permettent de constater que les jeunes issus de l'immigration réussissent, toutes choses égales par ailleurs dans les limites des variables retenues dans le modèle, souvent aussi bien (situation la plus courante) que les jeunes issus d'une famille française de longue date, voire parfois mieux. Les coefficients relatifs aux origines nationales ne sont pas significatifs. Cela tend à accréditer l'idée selon laquelle l'orientation des élèves en direction des filières courtes de l'enseignement professionnel ne touche pas davantage, à niveau scolaire égal, les jeunes de certaines origines. La connaissance préalable de cette situation est indispensable à une analyse ultérieure d'une éventuelle discrimination sur le marché du travail.

Les femmes d'origine maghrébine ne souffrent pas davantage que les hommes d'être issues d'une fratrie nombreuse, contrairement à ce qui est observé pour les enfants de parents français de naissance<sup>8</sup>. Les obstacles auxquels se heurtent les jeunes d'origine immigrée semblent moins se poser parce que leurs parents sont originaires d'un autre pays que parce que la place de leurs ascendants, dans l'échelle sociale de la nation, est ce qu'elle est.

---

8. Cf. RICHARD, Jean-Luc, *Partir ou rester ? Les destinées des jeunes issus de l'immigration étrangère en France*, Paris : Presses universitaires de France, 2004, 258 p. Sur ce point, cet ouvrage reprend les données d'une thèse soutenue en 1997 à l'IEP de Paris. Voir RICHARD, Jean-Luc, *Dynamiques démographiques et socio-économiques de l'intégration des jeunes générations d'origine immigrée en France. Étude à caractère longitudinal (1975-1990)*, thèse de doctorat en démographie économique, Paris : IEP, 1997, 421 p.

**Tableau 1 : Diplômes déclarés par les 20-29 ans en 1999 selon l'origine (nationalité d'origine d'au moins un des parents pour les jeunes non issus de deux parents français de naissance)**

20-29 ans	Fils de Français de naissance	Fille de Français de naissance	Enfants de Français de naissance	Enfants de parent(s) immigré(s)	Fils de parents(s) immigré(s)	Filles de parent(s) immigré(s)
Sans diplôme	12,41 %	9,80 %	11,13 %	18,22 %	21,27 %	15,03 %
CEP <sup>(1)</sup>	0,59 %	0,40 %	0,50 %	1,00 %	1,16 %	0,81 %
Brevet des collèges	6,20 %	5,95 %	6,08 %	6,94 %	7,39 %	6,47 %
CAP <sup>(2)</sup>	13,67 %	7,27 %	10,53 %	10,73 %	13,25 %	8,08 %
BEP <sup>(3)</sup>	14,65 %	12,61 %	13,65 %	14,94 %	15,44 %	14,42 %
Bac technologique Brevet de technicien	16,68 %	16,38 %	16,53 %	15,39 %	14,69 %	16,12 %
Bac général	10,93 %	13,98 %	12,43 %	11,52 %	9,36 %	13,78 %
Enseignement supérieur 1 <sup>er</sup> cycle	14,27 %	18,79 %	16,49 %	12,37 %	10,38 %	14,45 %
Enseignement supérieur 2 <sup>e</sup> cycle	10,60 %	14,61 %	12,67 %	8,90 %	7,06 %	10,84 %

20-29 ans	Né(e) en France d'au moins un parent immigré	Né(e) hors de France d'au moins un parent immigré	Enfant de deux parents immigrés maghrébins	Enfant d'un père immigré maghrébin et d'une mère française de naissance	Enfant d'une mère immigrée maghrébine et d'un père français de naissance	Enfant d'une famille maghrébine mono-parentale en 1990
Sans diplôme	16,61 %	23,49 %	16,3 %	15,5 %	13 %	25,1 %
CEP <sup>(1)</sup>	0,80 %	1,62 %	1,1 %	0,7 %	3 %	1,3 %
Brevet des collèges	6,82 %	7,36 %	8,5 %	15,1 %	5 %	6,8 %
CAP <sup>(2)</sup>	10,71 %	10,80 %	9,6 %	11,5 %	9 %	13,2 %
BEP <sup>(3)</sup>	15,42 %	13,38 %	16,8 %	16,8 %	10 %	20,9 %
Bac technologique Brevet de technicien	15,68 %	14,44 %	15,6 %	14,2 %	16 %	9,6 %
Bac général	12,12 %	9,54 %	12,1 %	12,7 %	17 %	7,7 %
Enseignement supérieur 1 <sup>er</sup> cycle	12,75 %	11,12 %	11,9 %	11,8 %	15 %	9,6 %
Enseignement supérieur 2 <sup>e</sup> cycle	9,11 %	8,25 %	7,3 %	9,5 %	11 %	5,8 %
N =			3172	534	92	311

<sup>(1)</sup> Certificat d'études primaires

<sup>(2)</sup> Certificat d'aptitude professionnelle

<sup>(3)</sup> Brevet d'études professionnelles

20-29 ans	Enfant d'au moins un parent immigré d'Afrique subsaharienne	Enfant d'au moins un parent immigré d'Asie du Sud-Est	Enfants d'au moins un parent turc (95 % deux parents turcs)
Sans diplôme	9,9 %	11,8 %	30,87 %
CEP <sup>(1)</sup>	1,1 %	0,5 %	2,75 %
Brevet des collèges	9,6 %	10,2 %	8,88 %
CAP <sup>(2)</sup>	6,8 %	4,3 %	13,95 %
BEP <sup>(3)</sup>	17,3 %	9,7 %	15,86 %
Bac technologique			
Brevet de technicien	19,3 %	15,0 %	5,71 %
Bac général	16,4 %	16,9 %	13,53 %
Enseignement supérieur 1 <sup>er</sup> cycle	11,6 %	14,5 %	6,98 %
Enseignement supérieur 2 <sup>e</sup> cycle	7,9 %	16,9 %	1,48 %
N =	353	372	473

Source : INSEE, Échantillon démographique permanent 1990-1999.

<sup>(1)</sup> Certificat d'études primaires

<sup>(2)</sup> Certificat d'aptitude professionnelle

<sup>(3)</sup> Brevet d'études professionnelles

Les jeunes d'origine portugaise sont ceux qui ont la scolarité la plus courte, mais ils semblent cantonner leurs aspirations et leurs recherches d'emploi dans des métiers exigeant peu de qualification. Certaines formations qui nécessitent d'effectuer des cycles d'étude, stages ou déplacements fréquents sont délaissées par les jeunes femmes musulmanes issues de familles dans lesquelles on ne peut concevoir des sorties des filles hors de l'aire géographique où les aînés (parents et frères) peuvent exercer un contrôle sur elles.

Plus généralement, les jeunes d'origine immigrée sont confrontés à des problèmes importants, mais pas obligatoirement spécifiques, et il semble délicat de faire exclusivement le procès du système éducatif. L'exclusion sociale des parents entraîne un nombre non négligeable de départs hors de France de familles entières<sup>9</sup>. Ces départs touchent davantage les familles issues de courants migratoires récents, notamment les personnes (et leurs enfants) qui étaient en France dans des situations de grande précarité, touchées par le chômage.

9. Ces départs concernent aussi de nombreux jeunes Français de naissance. L'importance numérique de ces départs est souvent sous-estimée, ainsi qu'Hervé Le Bras l'indique dans un ouvrage à paraître. **Références de l'ouvrage ? ? ?**

L'échantillon démographique permanent permet de quantifier l'importance des départs touchant les jeunes issus de l'immigration. Ainsi, pour les générations nées entre 1970 et 1979, 36 % des jeunes nés hors de France issus de familles où les parents étaient des immigrés originaires d'Afrique sub-saharienne en 1990 n'étaient plus en France en 1999 (15 % de départs de France en neuf ans pour ceux nés en France d'au moins un parent immigré originaire d'Afrique sub-saharienne). Pour les jeunes d'origine maghrébine de même âge, nés entre 1970 et 1979 (donc aussi âgés entre 20 et 29 ans en 1999), les pourcentages de jeunes ayant quitté la France sont respectivement de 30 % (nés hors de France) et de 9 % (nés en France)<sup>10</sup>. L'étude récente de Jamila Ysati a mis en évidence que les départs hors de France, en raison d'un certain désespoir consécutif à des discriminations, étaient particulièrement mal vécus par les jeunes issus de l'immigration qui auraient souhaité être considérés comme des Français "comme les autres" : « *L'expatriation n'est pas dans la logique de ces jeunes qui en ont un mauvais souvenir ou une mauvaise image. S'ils quittent la France, c'est que le mal est vraiment profond* »<sup>11</sup>.

## Plusieurs décennies de discriminations persistantes

Depuis plus de 20 ans on constate que les jeunes de certaines origines sont pénalisés sur le marché du travail, notamment aux jeunes âges, au moment de l'entrée dans la vie active. Les données des recensements de 1982 et de 1990 avaient montré que les jeunes d'origine maghrébine, en particulier d'origine algérienne, connaissaient des situations de chômage dont la fréquence et la longueur ne pouvaient qu'amener à suspecter l'existence de discriminations de la part d'une minorité significative d'employeurs. En effet, le taux de chômage élevé de ces personnes est plus important que ce que leur niveau de formation moyen et la fermeture des emplois publics à ceux d'entre eux qui sont étrangers pourraient expliquer<sup>12</sup>.

---

10. Cette partie ne constitue qu'une présentation extrêmement synthétique de ces sujets de la scolarité et des départs hors de France. Des publications ultérieures permettront de présenter des analyses plus développées.

11. Cf. MAHRANE, Saïd, "Marcel, Adiatou, Khaled : le cœur entre deux rives", *Le Point*, n° 1741, 26 janvier 2006, pp. 72-73 ; YSATI, Jamila, *Beurs, bBacks et entreprise*, Paris : Éd. Eyrolles, 2005, 230 p.

12. Cf. LAINÉ, Frédéric ; OKBA, Mahrez, "Jeunes de parents immigrés : de l'école au métier", *Travail et Emploi*, n° 103, juillet-septembre 2005, pp. 79-93.

En 1999, le taux de chômage des hommes d'origine algérienne âgés de 20 à 29 ans était de 41 %. Tandis que 41,5 % de l'ensemble des jeunes hommes de cette origine avaient un emploi, 29 % étaient au chômage. Ce taux est de 35 % pour les étrangers, soit un taux de chômage aux alentours de 48 % pour ceux nés à l'étranger (ou de nationalité étrangère), contre 40 % pour ceux nés en France qui ont presque tous la nationalité française. On retrouve un taux de chômage similaire pour les hommes d'origine marocaine : 26 % des jeunes au chômage, soit un taux de chômage de 40 %. Pour les adultes dont les deux parents sont français de naissance, le taux de chômage est de 18 %, dont 15 % pour les hommes et 21 % pour les femmes.

Les jeunes femmes d'origine algérienne, en particulier les plus diplômées, sont (légèrement) moins touchées par le chômage que les hommes de même origine : 24 % des femmes de 20 à 29 ans, soit un taux de chômage de 37 %, mais ce taux plus faible que pour les hommes est aussi le produit de retraits du marché du travail pour assurer des tâches familiales, dans un contexte fréquent de découragement face aux difficultés à trouver un emploi. Le taux de chômage des jeunes femmes d'origine marocaine est de 19 % (36 % d'entre elles travaillent, ce qui induit un taux de chômage de 34,5 %). Le taux de chômage des jeunes femmes d'origine tunisienne est de 28 % (17 % des femmes au chômage, 43 % ont un emploi). Pour les hommes de mêmes origines et de même catégorie d'âge, on observe une fréquence du chômage de 20 % (43 % travaillent ; le taux de chômage est donc d'environ 32 %). Être français est, pour ces jeunes d'origine tunisienne, un élément favorisant l'accès à l'emploi.

Les discriminations dont sont l'objet les jeunes adultes perçus comme étant d'origine étrangère ne sont pas une nouveauté. L'échantillon démographique permanent permet de prendre en compte les origines sus-mentionnées, mais aussi les nationalités effectives des individus et de leurs parents. En effet, on ne peut étudier les destinées des jeunes que l'on qualifie parfois "d'origine étrangère" sans prendre en compte dans l'analyse de processus d'intégration sociale plus ou moins qualifiants la question de la citoyenneté<sup>13</sup>. Dans les études sur le chômage elle ne peut être systématiquement négligée comme

---

13. Cf. PAUGAM, Serge, "Processus d'intégration et lien de citoyenneté", in : BEKKOUCHE, Adda (sous la direction de), *La sous-représentation des Français d'origine étrangère. Crise du système représentatif ou discrimination politique*, Paris : Éd. L'Harmattan, 2005, pp. 57-63.

d'autres travaux l'ont omise. L'inégalité de traitement en matière d'emploi est un obstacle aux "processus" d'intégration sociale et politique<sup>14</sup>.

Réciproquement, l'acquisition de la nationalité française a des effets significatifs sur l'accès à l'emploi, ainsi qu'une étude vient de nouveau de le démontrer<sup>15</sup>. De manière similaire, il conviendrait de ne pas vouloir à tout prix préférer une analyse en termes de "frontières ethniques" (concept d'*ethnic boundaries* que privilégie le sociologue américain Richard Alba dans sa dernière étude de ce qu'il nomme l'assimilation<sup>16</sup>) qui s'opposeraient aux frontières réelles franchies par les parents et parfois par les enfants eux-mêmes. Il nous semble que le rôle de la migration ne peut être ignoré *a priori* lorsque l'on étudie les insertions socioéconomiques des enfants d'immigrés (certains de ces enfants sont nés dans le pays d'accueil et d'autres y sont arrivés pendant leur enfance) par rapport à celles des parents immigrés.

Cependant, la nationalité présente d'un individu n'explique pas, *per se*, loin s'en faut, ses situations sociales observées. Le tableau 2 illustre cette situation : pour un jeune d'origine algérienne ayant les caractéristiques indiquées en référence dans le tableau, le taux de chômage est de 29 %, soit pour un même niveau de qualification, 93 % de plus que pour un fils de parents français de naissance issu d'une fratrie de même taille et de niveau social parental — catégorie socioprofessionnelle du père — équivalent. Les recherches menées depuis 14 ans ont permis de montrer que l'origine maghrébine algérienne ou marocaine semble avoir un fort effet illustrant certainement des discriminations. Une forte proportion des jeunes de ces origines étaient au chômage tant en 1982 qu'en 1990<sup>17</sup>, tandis qu'à

14. Cf. FOUGÈRE, Denis, "L'inégalité de traitement en matière d'emploi, obstacle aux processus d'intégration sociale et politique", in : BEKKOUCHE, Adda (sous la direction de), *La sous-représentation des Français d'origine étrangère. Crise du système représentatif ou discrimination politique*, Paris : Éd. L'Harmattan, 2005, pp. 35-47. Sur ces questions d'intégration, voir aussi SAFI, Mirna, "Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation", *Revue Française de Sociologie*, vol. 47, n° 1, 2006, pp. 3-48.

15. Cf. FOUGÈRE, Denis ; SAFI, Mirna, "L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés ?", in : INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES, *France. Portrait social 2005-2006*, Paris : INSEE, 2005, pp. 163-182. Cette étude montre l'avantage que constitue, surtout pour les femmes, l'acquisition de la nationalité française par naturalisation.

16. Cf. ALBA, Richard, "Bright vs. blurred boundaries : second-generation assimilation and exclusion in France, Germany, and the United States", *Ethnic and Racial Studies*, vol. 28, n° 1, January 2005, pp. 20-49.

17. Cf. RICHARD, Jean-Luc, *Étude sur l'entrée dans la vie adulte des jeunes d'origine immigrée. Un exemple d'utilisation de l'échantillon démographique permanent de l'INSEE*, Paris : IEP, 1993, **nombre de pages ? ? ?**. Les résultats issus du recensement de 1982 sont partiellement repris in RICHARD, Jean-Luc, "Scolarisation, insertion sur le marché du travail et mobilité sociale : l'apport d'une analyse des parcours individuels à partir de données longitudinales

niveau de formation égal, les fils et filles de parents français de naissance connaissaient le chômage dans une bien moindre mesure<sup>18</sup>.

**Tableau 2 : Régression logistique. Fréquence du chômage parmi les hommes actifs (26-29 ans) d'origine maghrébine ou fils de parents français de naissance en 1999**

	Coefficient	Écart-type	Test	Probabilité	Variation	Hausse ou baisse de la probabilité
Constante = - 1,723**	15 %					
<b>Âge</b>						
26 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
27 ans	- 0,095	0,073	1,30	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
28 ans	- 0,138*	0,076	1,82	13 %	- 2%	- 11 %
29 ans	- 0,230**	0,081	2,83	12 %	- 3%	- 18 %
<b>Étranger (1999)</b>	0,517*	0,296	1,75	23 %	8 %	52 %
<b>Né hors de France</b>	- 0,004	0,266	0,02	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
<b>Origine familiale</b>						
Au moins un parent immigré tunisien	0,521**	0,261	2,00	23 %	8 %	53 %
Au moins un parent immigré marocain	0,508**	0,213	2,38	23 %	8 %	51 %
Au moins un parent immigré algérien	0,842**	0,138	6,10	29 %	14 %	93 %
Fils de Français de naissance	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
<b>Taille de la fratrie en 1990</b>						
1-2 enfants	- 0,360**	0,118	3,05	11 %	- 4%	- 27 %
3-4 enfants	- 0,340**	0,118	2,88	11 %	- 4%	- 26 %
5-6 enfants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
7 enfants et plus	0,209	0,183	1,14	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
<b>Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence de la famille en 1990</b>						
Profession agricole	- 0,486**	0,210	2,31	10 %	- 5 %	- 32 %
Employé	0,039	0,083	0,47	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
Ouvrier	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Divers/inactif	0,222**	0,079	2,80	18 %	3 %	20 %
<b>Habite en Zone urbaine sensible en 1999</b>	0,371**	0,095	3,91	21 %	5 %	36 %

1975-1990", in : FITOUSSI, Jean-Paul ; LAURENT, Éloi ; MAURICE, Joël, *Ségrégation urbaine et intégration sociale, Rapport au Premier ministre*, Paris : La Documentation française, 2004, pp. 225-254, "Rapport Conseil d'analyse économique" n° 45.

18. Cf. RICHARD, Jean-Luc, "Unemployment among young people of foreign origin in France : ways of measuring discrimination", in : SWISS FEDERAL STATISTICAL OFFICE (Ed.), *On the way to a multicultural society ?*, Bern : SFSO, 1997, pp. 101-135.

<b>Marié</b>	- 1,071**	0,095	11,27	6 %	- 9 %	- 62 %
<b>Diplôme déclaré en 1999</b>						
Sans diplôme déclaré	0,870**	0,088	9,89	30 %	15 %	97 %
Certificat d'études primaires	0,621**	0,264	2,35	25 %	10 %	65 %
Brevet des collèges	0,595**	0,127	4,68	24 %	9 %	61 %
Certificat d'aptitude professionnelle	0,259**	0,094	2,76	19 %	4 %	24 %
Brevet d'études professionnelles	0,067	0,104	0,58	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
Bac et équivalent	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Diplôme d'enseignement supérieur	- 0,307**	0,089	3,45	12 %	- 4 %	- 23 %
<b>% de concordance :</b>	72 %	Nombre d'individus : 13 189				

**Lecture du tableau :** la probabilité d'être au chômage pour un jeune homme actif fils de deux parents français de naissance (dont le père est ouvrier), âgé de 26 ans, ayant le baccalauréat, célibataire, faisant partie d'une fratrie de cinq ou six enfants en 1990 est de 15 % (situation de référence : Réf.). Un jeune homme actif ayant les mêmes caractéristiques mais étant fils d'au moins un parent algérien a une probabilité d'être au chômage de 29 %.

\* Coefficient significatif (confiance de 90 %)

\*\* Coefficient très significatif (confiance de 95 %)

d.n.s. = différences non significatives

Le pourcentage de concordance signalé en bas du tableau indique la qualité d'ensemble du modèle de régression.

Source : INSEE, Échantillon démographique permanent 1990-1999.

De nombreuses enquêtes d'opinion ont montré l'importance des sentiments de discrimination que ressentent ou vivent nombre de nos concitoyens qui sont nés en France de parent(s) immigré(s) maghrébin(s)<sup>19</sup>. Des enquêtes locales par questionnaire, entretien ou tests psychologiques<sup>20</sup> l'ont montré. Ainsi, dans sa thèse de doctorat, Michel Baudemont, présente les résultats d'une enquête d'opinion menée auprès des jeunes adultes issus de l'immigration dans la ville alsacienne de Thann<sup>21</sup>. Cette enquête par sondage a montré que les sentiments de discrimination

19. Une des dernières enquêtes est celle de TIBERJ, Vincent ; BROUARD, Sylvain, *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Paris : Presses de Sciences Po, 2005, 157 p.

20. Cf. VINSONNEAU, Geneviève, "Appartenance culturelle, inégalités sociales et procédés cognitifs : enjeux dans les comparaisons interpersonnelles", *Bulletin de Psychologie*, tome XLVIII, n° ??, mois ??? 1995, pp. 419- 421 ; VINSONNEAU, Geneviève, *L'identité des jeunes en société inégalitaire : le cas des Maghrébins en France. Perspectives cognitives et expérimentales*, Paris : Éd. L'Harmattan, 1996, 223 p.

21. Adjoint au maire de cette ville et ancien directeur des ressources humaines d'une grande entreprise de la région de Thann, Michel Baudemont, élu humaniste représentatif d'une sensibilité progressiste marquée par le christianisme social, a voulu étudier le pourquoi de l'importance du chômage des jeunes issus de l'immigration dans la ville dont il était élu. Retraité, il s'est lancé dans une recherche de plusieurs années. Voir BAUDEMONT, Michel, *Une population à haut risque d'exclusion de l'emploi : les personnes issues de l'immigration*, Strasbourg : thèse de doctorat en sociologie, Université Marc Bloch, mars 2002, pages ???.

déclarés complètent la forte présomption de discriminations qui apparaît à l'examen des taux de chômage des jeunes issus de familles d'immigrés maghrébins.

**Tableau 3 : Régression logistique. Comparaison de la fréquence du chômage des femmes (23-29 ans) d'origine maghrébine et des filles de parents français de naissance en 1999 parmi les actives**

	Coefficient	Écart-type	Test	Probabilité	Variation	Hausse ou baisse de la probabilité
Constante = - 0,584*		0,336	- 1,74	36 %		
<b>Effet marginal d'un an de vie (âge)</b>	- 0,037**	0,010	3,53	35 %	- 1 %	- 2 %
<b>Étrangère en 1999</b>	0,291*	0,155	1,87	43 %	7 %	19 %
<b>Origine familiale</b>						
Deux parents français de naissance	0,053	0,204	0,26	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
origine tunisienne	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
origine marocaine	0,257	0,230	1,12	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
origine algérienne	0,487**	0,217	2,25	48 %	12 %	33 %
<b>Taille de la fratrie en 1990</b>						
1-2 enfants	- 0,109**	0,043	2,56	33 %	- 2 %	- 7 %
3-4 enfants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
5-6 enfants	0,139*	0,081	1,78	39 %	3 %	9 %
7 enfants et plus	- 0,020	0,128	- 0,16	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
<b>Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence de la famille en 1990</b>						
Profession agricole	- 0,105	0,128	0,82	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
Commerçant, profession libérale, patron	- 0,050	0,072	- 0,69	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
Cadre supérieur	0,020	0,074	0,27	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
Profession intermédiaire	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Employé	0,158**	0,074	2,14	40 %	4 %	10 %
Ouvrier	0,236**	0,078	3,03	41 %	6 %	16 %
Divers/inactif	0,014	0,055	0,25	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
<b>Mariée</b>	- 0,262**	0,048	5,43	30 %	- 6 %	- 16 %
<b>Nombre d'enfants en 1999</b>						
Pas d'enfant	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
1 enfant	0,611**	0,046	13,38	51 %	15 %	42 %
2 enfants	0,238**	0,051	6,490	41 %	6 %	16 %
<b>Diplôme déclaré en 1999</b>						
Sans diplôme déclaré	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Certificat d'études primaires	- 0,022	0,224	0,10	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
Brevet des collèges	- 0,188**	0,091	2,07	Réf.	Réf.	Réf.
Certificat d'aptitude professionnelle	- 0,137*	0,075	1,82	33 %	- 3 %	- 9 %

Brevet d'études professionnelles	- 0,191**	0,069	2,78	32 %	- 4 %	- 12 %
Bac et équivalent	- 0,554**	0,063	7,90	24 %	- 12 %	- 32 %
Diplôme d'enseignement supérieur	- 1,034**	0,064	12,79	13 %	- 23 %	- 64 %
<b>% de concordance</b>	66 %		Nombre d'individus : 21 634			

Source : INSEE, Échantillon démographique permanent 1999.

L'enquête *Histoire de vie* menée par l'INSEE en 2003 en France métropolitaine<sup>22</sup>, dont deux exploitations complémentaires ont été faites, a permis pour la première fois dans une enquête publique officielle d'appréhender les perceptions des stigmatisations liées à la part de leurs origines familiales perçues comme étrangères<sup>23</sup>.

**Tableau 4 : Déclaration de perception à des attitudes négatives selon le lien à la migration**

Motif de l'opinion négative en provenance d'autrui	Immigré-e	Fils ou fille d'immigré-e	Ensemble de la population
Région ou pays d'origine	12 %	11 %	4 %
Façon de parler	10 %	8 %	5 %
Couleur de peau	9 %	9 %	3 %
Nom ou prénom	5 %	13 %	6 %

Lecture : 9 % des immigrés déclarent avoir subi un traitement négatif visant leur couleur de peau.

Champ : ensemble de la population interrogée.

Source : Enquête *Histoire de vie*, INSEE, 2003.

Dans le champ de la recherche sur les trajectoires des immigrés, de leurs enfants et de ceux que certains présentent comme membres de groupes ethniques (ainsi que cela est fait, parfois dans le registre d'un certain "sens commun", dans de nombreux pays en particulier

22. <http://lasmas.iresco.fr/enquetes/XML/lil-0190.xml>

23. Cf. GALLAND, Olivier, "Jeunes : les stigmatisations de l'apparence", 2005, recherche en cours fondée sur les données de l'enquête *Histoire de vie*, ainsi que les travaux de BEQUE, Marilyne ; ALGAVA, Élisabeth, dont "Le vécu des attitudes intolérantes ou discrimination : des moqueries aux comportements racistes", *Étude et résultats*, n° 290, février 2004, 12 p. ; BEQUE, Marilyne ; ALGAVA, Élisabeth, "Des moqueries aux discriminations : perception et vécu des comportements discriminatoires", *Économie et Statistique*, 2006, à paraître, travaux fondés sur cette même enquête.

non européens), ces dernières années ont été marquées par des approches divergentes des chercheurs en sciences sociales. Des chercheurs ont montré les multiples possibilités que les données existantes offrent à qui veut étudier l'influence de différents facteurs sur le chômage ou la mobilité sociale contrariée des étrangers, des immigrés, de leurs enfants, des personnes qui se déclarent comme discriminées pour des motifs divers : origine familiale nationale, religieuse, culturelle, réelle ou perçue ; patronyme, phénotype mélando-dermique ou "couleur de peau"<sup>24</sup>. Des travaux divers s'inscrivent dans cette perspective<sup>25</sup>, mais il est vrai que des enquêtes indépendantes pourraient être réalisées sur ces dernières questions, même s'il n'est pas envisageable ni souhaitable d'incorporer de telles problématiques dans les formulaires du recensement de la population, en particulier s'il n'y a pas de décisions ni de politiques publiques qui le justifieraient<sup>26</sup>.

Les fils et filles d'immigrés sont ceux qui se déclarent être les plus confrontés à des comportements témoignant d'opinions hostiles (44 %). Les immigrés, en moyenne plus âgés, déclarent être moins souvent victimes de ces comportements (34 %), mais citent la sphère professionnelle (procédure d'embauche, lieu de travail) comme étant le contexte où ils ressentent le plus ces comportements dont ils signalent souvent les conséquences. Par rapport à la fréquence du chômage des jeunes issus de l'immigration, les conséquences de ces comportements discriminatoires (augmentation de la proportion de personnes au chômage, par exemple) sont plus que proportionnelles à la fréquence de ces comportements. Des phénomènes désormais connus d'hystérésis expliquent cette situation<sup>27</sup>. Des phénomènes de découragement sont observés<sup>28</sup>.

L'évolution des origines géographiques nationales des immigrés depuis 40 ans a eu pour conséquence récente l'augmentation très signi-

---

24. Pour des conceptions alternatives à notre approche, voir STAVO-DEBAUGE, Joan, "Prendre position contre l'usage de catégories 'ethniques' dans la statistique publique. Le sens commun constructiviste, une manière de se figurer un danger politique", in : LABORIER, Pascale ; TROM, Danny (sous la direction de), *Historicités de l'action publique*, Paris : Presses universitaires de France, 2003, pp. 293-327.

25. Cf. BEQUE, Marilyne, "Le vécu des attitudes intolérantes ou discriminatoires par les personnes immigrées et issues de l'immigration", *Etudes et Résultats*, n° 424, septembre 2005, 8 p., et nouvel article à paraître en 2006.

26. Hervé Le Bras et Maryse Tripié ou moi-même avons développé cette analyse en 1998 et 1999. **Références ????????**

27. Cf. ELSLIE, Bruce ; SEDO, Stanley, "Discrimination, social psychology and hysteresis in labor markets", *Journal of Economic Psychology*, vol. 17, n° 4, August 1996, pp. 465-478.

28. Cf. HANNAH, Edward T., "The behavioral consequences of arbitrary discrimination", *Journal of Social Psychology*, vol. 93, 1974, pp. 107-118.

ficative du nombre de fils et filles de personnes en provenance des pays d'Afrique sub-saharienne, d'Asie du Sud-Est ou de Turquie. Les jeunes adultes ayant au moins un parent immigré originaire d'Afrique sub-saharienne sont souvent présentés comme victimes de discriminations<sup>29</sup>. Les données de l'échantillon démographique permanent le confirment, en particulier pour les jeunes femmes : elles connaissent des difficultés qui apparaissent comme étant encore plus importantes que pour les jeunes femmes d'origine algérienne.

**Tableau 5 : Régression logistique. Comparaison de la fréquence du chômage des femmes actives (24-29 ans) en 1999 (filles de parents français de naissance ou femmes ayant au moins un parent immigré originaire d'Afrique du Nord ou d'Afrique sub-saharienne)**

	Coefficient	Écart-type	Test	Probabilité	Variation	Hausse ou baisse de la probabilité
Constante = - 2,191**		0,080	27,50	10 %		
<b>Âge en 1999</b>						
24 ans	0,278**	0,080	3,83	13 %	3 %	28 %
25 ans	- 0,022	0,072	0,30	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
26 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
27 ans	- 0,060	0,071	0,85	10 %	- 1 %	- 5 %
28 ans	- 0,198**	0,074	2,69	8 %	- 2 %	- 16 %
29 ans	- 0,238**	0,080	2,99	8 %	- 2 %	- 19 %
<b>Étrangère en 1999</b>	0,296*	0,178	1,66	13 %	3 %	29 %
<b>Origine familiale</b>						
Deux parents français de naissance	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Au moins un parent immigré algérien	0,365**	0,115	3,18	14 %	4 %	38 %
Au moins un parent immigré marocain	0,261*	0,155	1,68	13 %	3 %	26 %
Au moins un parent immigré tunisien	0,145	0,243	0,60	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
Au moins un parent immigré originaire d'Afrique sub-saharienne	0,683**	0,274	2,50	18 %	8 %	80 %
<b>Taille de la fratrie en 1990</b>						
1-2 enfants	- 0,046	0,043	2,56	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
3-4 enfants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
5-6 enfants	0,207**	0,081	1,78	11 %	1 %	13 %
7 enfants et plus	0,088	0,146	0,60	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.

29. Cf. FALL, Mar, *Le destin des Africains noirs en France : discriminations, assimilation, repli communautaire*, Paris : Éd. L'Harmattan, 2005, 146 p.

<b>Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence de la famille en 1990</b>						
Profession agricole	- 0,223	0,149	1,50	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
Commerçant, profession libérale, patron	- 0,310**	0,080	3,89	8 %	- 2 %	- 25 %
Cadre supérieur	0,007	0,081	0,09	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
Profession intermédiaire	- 0,203**	0,068	2,96	8 %	- 2 %	- 17 %
Employé	- 0,029	0,082	- 0,36	10 %	0 %	- 3 %
Ouvrier	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Divers / inactif	0,031	0,062	0,50	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
<b>En zone urbaine sensible en 1999</b>	<b>0,272**</b>	<b>0,075</b>	<b>3,65</b>	<b>13 %</b>	<b>3 %</b>	<b>27 %</b>
<b>Mariée (avant février 1999)</b>	<b>- 0,175**</b>	<b>0,052</b>	<b>3,40</b>	<b>9 %</b>	<b>- 1 %</b>	<b>- 15 %</b>
<b>Nombre d'enfants en 1999</b>						
Pas d'enfant	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
1 enfant	0,708**	0,058	12,30	18 %	8 %	84 %
2 enfants	0,694**	0,050	13,88	18 %	8 %	82 %
<b>Diplôme déclaré en 1999</b>						
Sans diplôme déclaré	1,149**	0,073	15,85	26 %	16 %	159 %
Certificat d'études primaires	1,286**	0,259	4,96	29 %	19 %	186 %
Brevet des collèges	0,809**	0,097	8,33	20 %	10 %	100 %
Certificat d'aptitude professionnelle	0,778**	0,079	9,88	20 %	10 %	95 %
Brevet d'études professionnelles	0,713**	0,070	10,13	19 %	9 %	85 %
Bac et équivalent	0,428**	0,061	7,07	15 %	5 %	46 %
Diplôme d'enseignement supérieur	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
<b>% de concordance</b>	68 %		Nombre d'individus : 15 481			

Source : INSEE, Échantillon démographique permanent 1990-1999.

Les taux de chômage sont de l'ordre de 40 %, environ sept points de plus que pour les jeunes hommes actifs de même origine. Cela signifie que 19,5 % des jeunes adultes de ces générations étaient au chômage en 1999, contre 13 % des fils et filles de deux parents français de naissance (11,5 % pour les fils, 14 % pour les filles).

Pour les jeunes hommes et femmes d'origine asiatique, le taux de chômage est de 21 %, tout comme pour les filles de deux parents français de naissance, contre 15 % pour les fils de deux parents français de naissance. Pour les jeunes de même âge (20-29 ans en 1999) issus des familles d'immigrés turcs, le taux de chômage est de 25 % (20 % pour les jeunes hommes, 34 % pour les jeunes femmes, pourtant plus diplômées que leurs congénères masculins de même origine. Plus encore que ces dernières jeunes femmes, ce sont les femmes nées d'au moins un parent immigré originaire d'Afrique sub-

saharienne qui apparaissent donc comme les plus discriminées, tandis que le phénomène des discriminations touche nettement moins les jeunes hommes dont seul un des parents est de cette même origine, ainsi que cela est exposé par la suite.

Les données de 1999 permettent aussi d'appréhender le rôle apparent de l'origine nationale, à niveau scolaire et milieu social équivalent, dans la fréquence du chômage que connaissent les jeunes issus de parents immigrés originaires non seulement des pays du Maghreb ou des autres pays d'Europe, mais aussi d'Afrique subsaharienne (tableau 5, pour les jeunes femmes), de Turquie ou d'Asie du Sud-Est (tableau 6, pour les jeunes hommes).

Pour la première fois il a été possible de différencier les jeunes adultes selon qu'un ou deux de leurs parents étaient étrangers. Parmi les jeunes hommes, ceux ayant deux parents maghrébins sont les plus en difficulté sur le marché du travail (tableau 6). Les jeunes hommes ayant deux parents immigrés originaires d'Afrique subsaharienne sont aussi manifestement discriminés. Les jeunes dont seul un parent (généralement le père) est un immigré originaire d'Afrique subsaharienne n'apparaissent pas comme étant significativement pénalisés, mais la population concernée est très hétérogène, et dans l'échantillon l'effectif est de petite taille.

Les jeunes hommes issus de l'immigration maghrébine ont davantage de difficultés quand leur père, dont ils portent souvent le patronyme, est un immigré, tandis que les fils d'une mère immigrée maghrébine et d'un père n'étant pas maghrébin (donc souvent Français de naissance) ne rencontrent pas autant de difficultés (tableau 6). Il est probable qu'il y ait donc un effet du nom de famille sur les probabilités d'embauche. Les jeunes hommes actifs ayant au moins un parent turc n'apparaissent pas comme étant plus touchés par le chômage (16,5 %, soit un taux de chômage de 20 % car 64 % travaillent) que les fils de Français de naissance, ou que les fils d'immigré(s) européen(s) ou asiatique(s). Parmi les jeunes femmes de même origine, 21 % sont au chômage et 41 % travaillent. Des analyses non reproduites dans cette contribution montrent aussi que les jeunes femmes issues de familles d'immigrés asiatiques ne semblent pas pénalisées sur le marché du travail.

Les régressions logistiques mènent parfois, pour une ou deux variables pensées comme explicatives et donc intégrées au modèle, à ce que Yaël Brinbaum et Patrick Werquin ont à juste titre appelé des

« conclusions mitigées »<sup>30</sup>. Les modèles sont très sensibles à l'adjonction d'une variable explicative supplémentaire. Ainsi, la nationalité étrangère n'apparaît pas toujours comme ayant été un frein à la détention d'un emploi parmi les actifs, en particulier quand les modèles ne limitent pas l'étude à la population issue de l'immigration extra-européenne ou encore quand des variables du modèle reflètent la qualité d'immigré de chacun des deux parents des jeunes actifs (tableau 6).

**Tableau 6 : Régression logistique. Comparaison de la fréquence du chômage des hommes actifs (23-29 ans) en 1999**

	Coefficient	Écart-type	Test	Probabilité	Variation	Hausse ou baisse de la probabilité
Constante = - 1,392**		0,138	10,06	20 %		
<b>Âge en 1999</b>						
23 ans	0,258**	0,074	3,47	24 %	4 %	22 %
24 ans	0,204**	0,074	2,77	23 %	3 %	17 %
25 ans	0,056	0,069	0,81	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
26 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
27 ans	- 0,182**	0,069	2,62	19 %	- 1 %	- 5 %
28 ans	- 0,276**	0,072	3,86	17 %	- 3 %	- 15 %
29 ans	- 0,426**	0,077	5,54	16%	- 4 %	- 18 %
<b>Né hors de France</b>	0,122	0,125	0,97	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
<b>Étranger en 1999</b>	-0,091	0,140	0,65	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
<b>Origine familiale</b>						
Deux parents immigrés maghrébins***	1,060**	0,110	9,67	42 %	22 %	110 %
Père maghrébin, mère française de naissance	0,440**	0,211	2,08	28 %	8 %	40 %
Mère maghrébine, père français de naissance	0,355	0,584	0,61	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
Deux parents immigrés originaires d'Afrique sub-saharienne***	0,605**	0,293	2,07	31 %	11 %	57 %
Un parent immigré originaire d'Afrique sub-saharienne	0,544	0,594	0,92	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
Au moins un parent turc	0,167	0,222	0,74	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
Deux parents français de naissance	0,025	0,077	0,32	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
Au moins un parent immigré d'une autre origine	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.

30. BRINBAUM, Yaël ; WERQUIN, Patrick, "Des parcours semés d'embûches : l'insertion professionnelle des jeunes d'origine maghrébine en France", in : ACHY, Lahcen ; DE HENAU, Jérôme ; EL KADIRI, Nacer ; KATEB, Kamel ; LAUFER, Jacqueline ; MARRY, Catherine ; MARUANI, Margaret ; MEULDERS, Danièle ; SILVERA, Rachel ; SOFER, Catherine ; ZOUARI, Salma (sous la direction de), *Marché du travail et genre. Maghreb-Europe*, Bruxelles : Éditions Dulbéa, 2004, pp. 145-166.

<b>Taille de la fratrie en 1990</b>						
1-2 enfants	- 0,137*	0,084	1,64	18 %	- 2 %	- 11 %
3-4 enfants	- 0,149*	0,084	1,79	18 %	- 2 %	- 11 %
5-6 enfants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
7 enfants et plus	0,379**	0,134	2,83	27 %	7 %	34 %
<b>Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence de la famille en 1990</b>						
Profession agricole	- 0,309**	0,141	2,19	15 %	- 4 %	- 22 %
Commerçant, profession libérale, patron	- 0,218**	0,075	2,91	17 %	- 3 %	- 16 %
Cadre supérieur	0,194**	0,079	2,46	23 %	3 %	16 %
Profession intermédiaire	0,191**	0,063	2,96	23 %	3 %	16 %
Employé	0,146*	0,077	1,90	22 %	2 %	12 %
Ouvrier	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Divers / inactif	0,214**	0,059	3,63	24 %	4 %	18 %
<b>En zone urbaine sensible en 1999</b>	<b>0,388**</b>	<b>0,067</b>	<b>5,75</b>	<b>27 %</b>	<b>7 %</b>	<b>35 %</b>
<b>Diplôme déclaré en 1999</b>						
Sans diplôme déclaré	0,335**	0,087	3,86	26 %	6 %	30 %
Certificat d'études primaires	- 0,037	0,205	0,18	d.n.s.	d.n.s.	d.n.s.
Brevet des collèges	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Certificat d'aptitude professionnelle	- 0,358**	0,090	3,97	15 %	- 5 %	- 26 %
Brevet d'études professionnelles	- 0,488**	0,093	5,27	13 %	- 7 %	- 33 %
Bac et équivalent	- 0,516**	0,088	5,90	13 %	- 7 %	- 35 %
Diplôme d'enseignement supérieur	- 0,849**	0,090	9,42	10 %	- 10 %	- 52 %
<b>% de concordance</b>	66 %		Nombre d'individus : 21 031			

\*\*\* ou famille monoparentale d'un immigré de cette origine

Source : INSEE, Échantillon démographique permanent 1990-1999.

## La ségrégation urbaine contre l'intégration sociale

Parmi les autres facteurs qui semblent être désormais à la source de stigmatisations et de discriminations, l'adresse d'habitation est désormais régulièrement citée en France. Le lieu de résidence peut être aussi un obstacle à l'employabilité en raison de l'insuffisance des moyens de transports collectifs qui permettraient de rejoindre plus aisément les lieux d'exercice des emplois auxquels se portent candidats les demandeurs d'emploi. L'économiste Jean-Paul Fitoussi, à l'origine d'un rapport intitulé *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, souhaitant un important effort pour remédier aux phénomènes de ségrégation urbaine en France, a rappelé ce handicap, non pour

accepter un *statu quo*, au moment des révoltes urbaines du dernier trimestre de l'année 2005<sup>31</sup>.

Les données du recensement de 1999 ont permis de cerner l'ampleur des handicaps que créent dans ce domaine résider dans des zones urbaines sensibles (ZUS)<sup>32</sup>. Un des critères de classement des quartiers en ZUS ou en ZEP est d'ailleurs le pourcentage d'étrangers dans la population. Comme le souligne Gwénaëlle Calvès, ce sont les individus qui sont sujets de droit, pas les territoires. En France, dans les territoires en difficulté, ce sont bien à des personnes que les mesures s'adressent principalement<sup>33</sup>. Parmi la classe d'âge 20-29 ans fils et filles d'au moins un parent immigré, 18 % habitaient en ZUS en 1999, contre 25 % en 1990 quand ils avaient entre 11 et 20 ans. Les jeunes adultes issus de deux parents français de naissance ne sont que 6 % dans cette situation en 1999.

Créées dans les années 80, les catégories de l'action publique (ZEP, ZUS) étaient encore récentes en 1990, les quartiers concernés manifestement moins stigmatisés et moins médiatisés dans un registre dramatisant. Désormais, le fait d'avoir vécu en ZUS apparaît en 1999 comme ayant été pénalisant, le fait d'y vivre en 1999 l'étant aussi. En ce qui concerne la probabilité d'occuper un emploi, on constate des effets négatifs associés à la résidence en ZUS, désormais significatifs.

La lecture du tableau 2 permet de constater que la résidence en ZUS en 1999 augmente de 36 %, la probabilité d'être au chômage pour un jeune homme ayant les caractéristiques apparaissant en référence. Or, comme dans les modèles de régressions logistiques apparaissent de fait des variables environnementales et individuelles telles que l'origine familiale des immigrés, l'origine sociale parentale ou le niveau de formation individuel, on peut considérer que l'essentiel des variables participant à la définition des ZUS est pris en compte et que cela devrait contribuer à affaiblir l'effet d'une variable "résidence actuelle en ZUS". Habiter dans ces quartiers urbains constitue un

---

31. Cf. FITOUSSI, Jean-Paul, "Les banlieues, loin de l'emploi", *Le Monde* du 30-12-2005 ; FITOUSSI, Jean-Paul ; LAURENT, Éloi ; MAURICE, Joël, *Ségrégation urbaine et intégration sociale, Rapport au Premier ministre*, Paris : La Documentation française, 2004, 328 p., "Rapport Conseil d'analyse économique", n° 45.

32. Cf. SELOD, Harris ; GOBILLON, Laurent, "Les déterminants spatiaux du chômage en Île-de-France", in : FITOUSSI, Jean-Paul ; LAURENT, Éloi ; MAURICE, Joël, *Ségrégation urbaine et intégration sociale, Rapport au Premier ministre*, Paris : La Documentation française, 2004, pp. 171-187.

33. Cf. CALVÈS, Gwénaëlle, *La discrimination positive*, Paris : Presses universitaires de France, 2004, 126 p.

désavantage *cumulatif* dont les raisons sont aussi à trouver dans les discriminations de diverses formes que subissent les individus qui habitent les banlieues défavorisées. Les travaux menés par l'équipe de Jean-François Amadieu à partir d'expériences d'envois de plusieurs milliers de *curriculum vitae* en réponse à des offres d'emploi provenant d'entreprises privées le confirment<sup>34</sup>. Cette question, parmi d'autres, devrait mobiliser les organisations syndicales représentatives<sup>35</sup>.

Toutes les études attestent de l'aggravation des phénomènes de divergence urbaine. L'exploitation des données de l'échantillon démographique permanent confirme cette évolution, mais elle démontre aussi l'importance du renouvellement des populations habitant dans ces quartiers. Les personnes obtenant un emploi stable quittent souvent ces zones et laissent la place à de nouvelles familles d'immigrés. Dans nos recherches antérieures<sup>36</sup>, ces heureux et classiques<sup>37</sup> phénomènes de mobilité sociale et géographique entraînaient aussi des résultats montrant des effets très marginaux ou insignifiants du fait d'avoir résidé en ZUS pour expliquer les situations sociales individuelles plusieurs années plus tard.

L'étude différentielle — selon les origines familiales — de la mobilité sociale individuelle à niveau de qualification équivalent a déjà été effectuée pour la période 1982-1990 dans des travaux précédemment publiés<sup>38</sup>. Il semble que les phénomènes décrits à l'époque soient toujours actuellement observés. Une étude approfondie à partir des données récentes disponibles demeure à mener, mais nous pouvons déjà présenter quelques éléments de réponse : seulement 7 % des fils de Français de naissance ayant un diplôme de type BEP ou baccalauréat et équivalent qui occupaient un emploi en 1990

---

34. Cf. AMADIEU, Jean-François, "Employment discrimination : the situation today and future research required", article présenté à l'université de Columbia, New-York, mai 2005, <http://cergors.univ-paris1.fr/docsatelecharger/EMPLOYMENT%20DISCRIMINATION.pdf>

35. Sur la question "discriminations et action syndicale", voir le programme européen "Racial and ethnic minorities, immigration and the role of trade unions in combating discrimination and xenophobia in encouraging participation and in securing social inclusion and citizenship", Working Lives Research Institute, London Metropolitan University ; Unité de recherche Migrations et sociétés, Paris VII et Nice ; Centre de sociologie du travail, de l'emploi et de la formation, ULB Bruxelles ; Laboratory of Training and Research on Immigration, Venice ; International Center for Minority Studies and Intercultural Relations, Sofia, 2005.

36. Cf. RICHARD, Jean-Luc, *Dynamiques démographiques et socio-économiques de l'intégration des jeunes générations d'origine immigrée en France*, *op. cit.*

37. Cf. SIMPSON, Ludi, "Statistics of racial segregation : measures, evidence and policy", *Urban Studies*, vol. 41, n° 3, mars 2004, pp. 661-681.

38. Cf. RICHARD, Jean-Luc, *Dynamiques démographiques et socio-économiques de l'intégration des jeunes générations d'origine immigrée en France*, *op. cit.*

lorsqu'ils avaient entre 17 et 19 ans occupaient un emploi de type profession intermédiaire en 1999 ; la proportion est deux à trois fois moindre pour les jeunes hommes d'origine algérienne de même âge et de même niveau de qualification qui travaillaient en 1990. Parmi ces derniers, 20 % de sont au chômage en 1999, contre 12 % des fils de parents français de naissance qui avaient un emploi au recensement de 1990.

Les phénomènes d'exclusion géographique, sur une base sociale et trop souvent ethnique, d'une partie de la population doivent-ils amener les décideurs publics à renoncer à certains des principes universalisants traditionnellement réaffirmés dans le domaine de la statistique publique notamment (par les partisans du *statu quo*, par exemple) ? Certains auteurs l'affirment<sup>39</sup>, mais c'est dans l'ensemble des pays européens que l'on peut constater l'insuffisante efficacité des politiques antidiscriminatoires<sup>40</sup>.

Par ailleurs, depuis plus de 10 ans de nombreux chercheurs ont montré les multiples possibilités que les données françaises existantes offrent à qui veut étudier l'influence de différents facteurs sur le chômage ou la mobilité sociale contrariée des étrangers, des immigrés, de leurs enfants, des personnes qui se déclarent comme discriminées pour des motifs divers (origine familiale nationale, religieuse, culturelle, réelle ou perçue ; patronyme, phénotype mélando-dermique ou "couleur de peau")<sup>41</sup>. Des travaux divers s'inscrivent dans cette perspective<sup>42</sup>. Récemment, de nouveaux travaux ont encore été rendus publics<sup>43</sup>. L'étude des disparités de rémunération, ainsi qu'il est de coutume de procéder (en particulier pour des pays se caractérisant par une éco-

---

39. Cf. MOULIER-BOUTANG, Yann, *La révolte des banlieues ou les habits nus de la République*, Paris : Éd. Amsterdam, 2005, 108 p.

40. Cf. PETTIGREW, Thomas F., "Reactions toward the new minorities of Europe", *Annual Review of Sociology*, vol. 24, August 1998, pp. 77-103.

41. La majorité des participants au groupe de travail ayant abouti au rapport *Ségrégation urbaine et intégration sociale* du Conseil d'analyse économique partageaient cette appréciation que nous [Jean-Luc aussi ?] avons rappelée dans l'annexe 3 de ce rapport. Voir FITOUSSI, Jean-Paul ; LAURENT, Éloi ; MAURICE, Joël, *Ségrégation urbaine et intégration sociale, Rapport au Premier ministre, op. cit.* Pour des conceptions alternatives, voir SIMON, Patrick ; STAVO-DEBAUGE, Joan, "Les politiques anti-discrimination et les statistiques : paramètres d'une incohérence", *Sociétés Contemporaines*, n° 53, 2004, pp. 57-84.

42. Cf. SILBERMAN, Roxane ; FOURNIER, Irène, "Les secondes générations sur le marché du travail en France : une pénalité ethnique qui persiste", à paraître dans la *Revue Française de Sociologie*, 2006.

43. Cf. FRICKEY, Alain (sous la direction de), *Jeunes diplômés issus de l'immigration : insertion professionnelle ou discriminations ?*, Paris : La Documentation française, 2005, 373 p.

nomie de plein emploi<sup>44</sup>), est aussi possible<sup>45</sup>. Sans doute l'usage de la problématique de l'ethnicité est-il moins développé en France qu'aux Pays-Bas, mais les chercheurs de ce pays, tel Jeroen Doomernik, constatent que les données de l'échantillon démographique permanent de l'INSEE, par exemple, permettent de constituer des populations (d'enfants d'immigrés) comparables à celles avec lesquelles ils travaillent sur leur pays<sup>46</sup>. La complémentarité des travaux existants avec d'autres, plus psychologiques, marqués du sceau de l'expérimentation, du *testing*, de la psychologie cognitive<sup>47</sup>, doit sans doute être davantage soulignée<sup>48</sup>.

Doit-on aussi rappeler que, dans une enquête universitaire ou/et à finalité démonstrative, il n'est pas interdit de classer les individus selon une éventuelle appartenance culturelle ou ethnique revendiquée ? Cependant, si d'importantes enquêtes sur les personnes possiblement (probablement) discriminées devaient être menées, leurs auteurs, même attachés à un objectif de lutte contre les discriminations, ne pourraient ignorer les problématiques que soulèvent les classifications ethniques et, surtout, ne devraient attribuer autoritairement des origines ethniques à l'insu des individus concernés. Parmi les sociologues qui souhaiteraient disposer de données ethniques tirées du recensement ou des enquêtes officielles de l'INSEE, on ne trouve d'ailleurs que peu de chercheurs ayant travaillé sur les données statistiques existantes<sup>49</sup>.

Sur un plan politique enfin, Patrick Weil relève avec raison que la catégorie "enfant d'immigré(s)" pourrait être à la base d'un objectif ambitieux de politique de lutte contre les discriminations, car fondé

44. Cf. HUFFMAN, Matt L. ; COHEN, Philip N., "Racial wage inequality : job segregation and devaluation across U.S. labor markets", *American Journal of Sociology*, vol. 109, n° 4, 2004, pp. 902-936.

45. Cf. BOUMAHDJ, Rachid ; GIRET, Jean-François, "Une analyse économétrique des disparités d'accès à l'emploi et de rémunérations entre jeunes d'origine française et jeunes issus de l'immigration", *Revue Économique*, vol. 56, n° 3, mai 2005, pp. 625-636, actes du 53<sup>e</sup> Congrès annuel de l'Association française de science économique, 2004.

46. Cf. DOOMERNIK, Jeroen, *The effectiveness of integration policies towards immigrants and their descendants in France, Germany and The Netherlands*, Geneva : ILO, 2003, International Migration Papers, n° 27, <http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/research/imp/imp27.pdf>

47. Cf. BARRETTE, Génévieve ; BOURHIS, Richard Y. ; PERSONNAZ, Marie ; PERSONNAZ, Bernard, "Acculturation orientations of French and North African undergraduates in Paris", *International Journal of Intercultural Relations*, n° 28, 2004, pp. 415-438.

48. Cf. BLANK, Rebecca M. ; DABADY, Marylin ; CITRO, Constance F. (Eds.), *Measuring racial discrimination : panel on methods for assessing discrimination*, Washington, DC : National Academies Press, 2004, 336 p.

49. Voir SIMON ; MEURS, Dominique ; PAILHÉ, Ariane, "Immigrés et enfants d'immigrés sur le marché du travail : une affaire de génération ?", in : LEFÈVRE, Cécile ; FILHON, Alexandra (sous la direction de), *Histoires de familles, histoires familiales*, Paris : INED, 2005, pp. 461-482, "Les cahiers de l'INED", n° 156.

sur un “rattrapage” de handicaps en une seule génération. En cas de constitution de statistiques ethniques que certains appellent de leurs vœux, les discriminations existantes participeraient à la construction d’une population de citoyen(ne)s qui se définirait d’autant plus sur et “dans” des registres (référentiels et “de population”) “ethniques” qu’ils et elles seraient au chômage<sup>50</sup>.



---

50. Communication de Patrick Weil à la journée du Maghreb des livres, Paris, 2005 [titre ? ?]. Voir aussi WEIL, Patrick, *La République et sa diversité. Immigration, intégration, discriminations*, Paris : Éd. du Seuil, 2005, 111 p.